

MAIRIE
LIMEUIL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 10 avril 2019

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil dix neuf le 10 avril
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal le 03/04/2019

PRESENTS : Laurence NINNIN - Hélène MERINO – Nicole HULOT - Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND –
Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Michel FOUILLET – Benoît BOUSSIQUET – Dominique
RICHARD

ABSENTS : Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Dominique RICHARD

Secrétaire de séance : Francis MARIN

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la convention avec Mr Francis MARIN pour l'utilisation de sa parcelle de terrain à usage de parking.
- Bail commercial Garden Party.
- Remboursement des frais pour le déplacement à l'assemblée Générale de l'association des Plus Beaux Villages de France.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2019 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote du compte administratif 2018 du budget principal de la commune :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2018 du budget principal de la commune, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018 du budget principal de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	344 188,71 €	491 700,52 €	286 568,86 €	246 202,40 €
Résultats exercice 2018		+ 147 511,81 €	- 40 366,46 €	
Reports 2017		+ 101 896,00 €	- 74 706,13 €	
Résultats de clôture		+ 249 407,81 €	- 115 072,59€	
Restes à réaliser 2018			98 044,00€	

Les résultats définitifs font apparaître un besoin de financement de 115 072,59 € couvert par l'excédent de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

2 – Vote du compte de gestion 2018 du budget principal de la commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Madame l'Inspectrice Divisionnaire de la Trésorerie du Bugue et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget principal de la commune.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Madame l'Inspectrice Divisionnaire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le compte de gestion de Madame l'Inspectrice Divisionnaire pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3 – Affectation de résultat au budget primitif 2019 du budget principal de la commune :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 en investissement recettes du budget primitif 2019 de la commune la somme de 115 072,59 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter la somme de 115 072,59 € au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2019 du budget principal.

4 - Vote du budget primitif 2019 du budget principal de la commune :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
653 786,75 €	653 786,75 €	720 047,77 €	720 047,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le budget primitif 2019 de la commune.

5 - Opposition au transfert de la compétence eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 07 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

6 – Don du Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes de Limeuil a fait un don à la commune d'un montant de 1 894,09 € pour la participation de l'achat d'un abri stand buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

7 – Coordination enfouissement lignes électriques et France Télécom :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des agents du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE24) se sont rendus à Limeuil le 03 avril dernier pour une visite de piquetage afin de procéder aux travaux de renforcement du réseau électrique sur plusieurs secteurs de la commune. Suite à cette visite, il en ressort qu'il serait judicieux pour l'enfouissement de certaines lignes d'autoriser le SDE 24 et France Télécom de coordonner les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour demander au SDE24 et à France Télécom de coordonner les travaux d'enfouissement des lignes sur certains secteurs de la commune.

8 – Renouvellement convention avec Mr Francis MARIN pour l'utilisation d'une partie de sa parcelle à usage de parking :

Monsieur Francis MARIN, conseiller municipal, concerné par cette affaire ne prend pas part au vote. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention entre la commune et Monsieur Francis MARIN pour l'utilisation d'une partie de sa parcelle cadastrée section C n° 595 au lieu-dit « Le Roulier » en bordure de la RD n° 31 à usage de parking pour la saison estivale 2019. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour renouveler et signer la convention avec Monsieur Francis MARIN pour l'année 2019.

9 – Bail Garden Party :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Maryline MIFSUD a mis fin au bail commercial qu'elle avait signé avec la mairie le 17/01/2011 pour le local « Garden Party ». Mme Sandrine RENAUX souhaite reprendre la location de ce local pour continuer l'activité de restaurant à compter du 15 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune loue le local à Mme Sandrine RENAUX et mandate Monsieur le Maire pour signer un bail commercial à compter du 15 avril 2019 pour un montant de 498,73 € HT par mois. Ce loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du présent bail.

8 – Remboursement des frais pour le déplacement à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France :

Mme Nicole HULOT, 3^{ème} adjointe, concernée par cette affaire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Nicole HULOT s'est rendue à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France, qui s'est tenue du 29 au 31 mars 2019, à la Roche-Guyon, dans le Val d'Oise. Les frais d'autoroute, de carburant, d'hébergement et de restaurant ont été réglés par Mme HULOT. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune lui rembourse les frais engagés concernant ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune rembourse à Mme Nicole HULOT, la somme de 340,10 € pour les frais qu'elle a réglés lors de son déplacement à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France.

Informations diverses :

La prochaine journée écocitoyenne aura lieu le samedi 11 mai prochain.

Le secrétaire de séance
Francis MARIN

Le Maire
Jean-Claude HERVÉ